



Garage solidaire du Hainaut

Garage associatif à destination de personnes en situation de précarité
Denain



La Conciergerie solidaire

d'entreprises, de quartier et mutualisée
Du repassage à l'accueil des nouveaux habitants
Mérignac

Atelier 2

Accompagner le passage de l'économie informelle au formel

- Atelier présidé par **Annie Berger**, membre du Conseil d'administration du RTES.
- Avec les témoignages de **Lucie Louvet**, responsable du pôle Développement au siège de l'ADIE, association d'aide à la création d'entreprises, et d'**Emilie Leroy**, architecte, membre de l'association PAR Enchantement, portant un projet de micro-crèche d'insertion dans le quartier strasbourgeois de Koenigshoffen.

En introduction de cet atelier, **Annie Berger** a évoqué la difficulté de donner une définition consensuelle de l'économie informelle. Il s'agit bien d'exclure l'économie illicite, et notamment le trafic de drogue, pour se concentrer sur les petites activités se développant autour de la domesticité, de l'entretien des immeubles, des commerces ambulants ou encore des garages spontanés. Partant de cette définition, il convient de se demander comment accompagner l'officialisation, notamment vers une économie sociale et solidaire, de ces activités informelles qui peuvent participer à la dynamisation des quartiers.

L'accompagnement de l'ADIE à l'officialisation d'activités informelles

Lucie Louvet a présenté les actions développées par l'ADIE au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en précisant la méthodologie de repérage des activités informelles mais aussi la forme que prenait l'accompagnement de l'ADIE vers l'officialisation de ces activités.

L'ADIE se donne ainsi pour objectifs au sein des quartiers prioritaires :

- de renforcer l'accès à ses services pour les publics qui en sont les plus éloignés, notamment par le repérage des activités informelles,
- avant d'entamer l'accompagnement à la création d'entreprises formelles, notamment via l'octroi de micro-crédits, qui constituent le cœur de métier de l'ADIE.

Face à la frilosité du secteur bancaire traditionnel, les « micro-crédits accompagnés » proposés par l'ADIE permettent, avec un prêt moyen de 3500 € par projet, de donner un « coup de pouce de départ » aux projets de création d'entreprises formelles et de venir crédibiliser ces projets auprès des banques traditionnelles.

Le repérage des activités informelles se fait en partie via des partenaires présents dans les quartiers prioritaires, mais surtout par la prospection directe sur les lieux de vie et par le bouche à oreille.

Ce repérage suit une méthodologie passant en premier lieu par un travail d'observation et de présence sur les lieux de vie afin de mieux comprendre le rapport au travail et à l'argent des éventuels porteurs de projets.

En second lieu, il s'agit de détecter, dans le cadre d'une approche graduelle et progressive, les porteurs de projets (individuels ou collectifs), en partant de ceux qui ont déjà acquis des compétences techniques et professionnelles nécessaires à la réalisation du projet ; qui ont démontré une réelle volonté de développer leur projet ; ou qui présentent une capacité de remboursement crédible et un projet sérieux.

L'ADIE ne demande pas pour autant aux porteurs de projets de présenter un « business plan ».

Suite à ce repérage, l'accompagnement de l'ADIE vers l'officialisation des activités informelles se concentre généralement sur le montage administratif des projets avec une aide très concrète au remplissage des documents administratifs.

L'accompagnement passe également par une longue étape d'apport de connaissances sur la réglementation juridique qui s'applique au secteur d'activité du projet.

La première marche de l'officialisation des projets passe souvent par une création d'entreprise en statut d'auto-entrepreneur ou bien par le biais d'un dispositif permis par la dernière loi de financement de la Sécurité sociale qui permet à des porteurs de projets liés à une activité de voisinage (par exemple alimentaire) de disposer d'un numéro de Siret dans le cadre d'une expérience de 5 ans.

Pour accompagner à l'officialisation des activités en une structure de l'ESS, les porteurs de projets peuvent également passer par des coopératives d'activité et d'emploi qui font bénéficier de leur numéro de Siret à leurs salariés entrepreneurs.

Quel soutien des collectivités territoriales aux activités informelles qui participent à la dynamisation des quartiers ?

Emilie Leroy, de l'association PAR ENchantement anime une micro-crèche d'insertion portée par l'association, situé dans un quartier prioritaire strasbourgeois : Koenigshoffen.

L'association, qui a pour projet associatif de lever les freins à l'insertion des femmes, développe un projet citoyen d'accueil en urgence de jeunes enfants gardés à tour de rôle par des parents mobilisés (principe de rotation). Elle a reçue en 2009 par le biais du « plan espoir banlieue » de la CAF, un financement à titre expérimental, complété par les financements liés à des contrats aidés.

Une des difficultés rencontrée par la crèche concerne la pérennisation de ses financements qu'elle souhaiterait obtenir au titre de l'insertion professionnelle.

Plaine de Saveurs propose un « incubateur alimentaire » au sein d'un quartier de La Courneuve à des personnes ayant démarré une activité informelle de restauration, afin de tester leur activité et leur production dans des conditions professionnelles.

Un autre participant témoigne de l'action du pôle de développement de l'ESS du pays de Rennes : le « **Réso solidaire** ».

Ce pôle, en lien étroit avec la direction de quartier de Rennes Métropole, a monté une plateforme de l'innovation sociale pour détecter des besoins sociaux non satisfaits sur le quartier prioritaire de Maurepas.

C'est ainsi que, lors de discussions en conseil de quartier, des besoins à l'expérimentation et au développement d'activités dans le milieu de la restauration ont été détectés, alors même que de nombreux salariés présents sur le quartier se retrouvent sans solution pour déjeuner.

La difficulté pour le Réso solidaire étant alors de trouver un porteur de projet, qui serait accompagné dans le cadre d'une fabrique à initiatives¹.



La micro-crèche d'insertion «La cour enchantée» portée par l'association PAR ENchantement

Les propositions

- **Faciliter le cheminement de la création d'activité** informelle individuelle ou collective vers des activités officielles **en levant des obstacles administratifs ou financiers repérés.**

Cela peut passer par un **soutien accru aux structures d'aides à la création d'entreprises** dans leur missions de repérage des activités informelles puis d'accompagnement, notamment financier avec l'octroi de micro-crédits.

L'aide au passage entre activité informelle et entreprise formelle peut aussi passer par le **développement des coopératives d'activités et d'emploi** dans les quartiers prioritaires.

- Avoir sur chaque quartier de la politique de la ville un **espace public** pour faciliter la dynamique d'officialisation du travail informel.

Ce peut être une « table de concertation », un **conseil citoyen** (cadre prévu par la loi de programmation de la Politique de la Ville de 2014), une démarche comme celle de l'ANRU ou encore un cadre imaginé par les acteurs autour d'un équipement de type centre social.

L'objectif étant de rassembler différents acteurs, de les faire devenir de véritables coopérateurs autour de cette dynamique d'officialisation.

- Permettre **l'hybridation, la diversité, la complémentarité des politiques locales** pour sortir des catégories et dispositifs rigides en facilitant l'expérimentation locale.

Au delà de potentiels **financements et suivis croisés** entre services d'une collectivité et entre collectivités territoriales, il faut aussi noter que le développement au sein de territoires visés par la politique de la ville des **fabriques à initiative**, portées entre autres par des collectivités, faciliterait également le travail de repérage et d'accompagnement des activités informelles.

POUR ALLER PLUS LOIN

• Sites internet:

Le site internet de l'ADIE : <http://www.adie.org>

Le site internet de l'association PAR Enchantement : <http://www.associationparenchantement.com>

Le site internet de l'entreprise Plaine de Saveurs : <http://www.plainedesaveurs.fr>

Le site internet du Réso Solidaire du pays de Rennes : http://www.resosolidaire.fr/dossiers/dossiers.php?val=1_accueil

• La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

• Une présentation des Fabriques à Initiatives : <http://fabriqueainitatives.org/presentation/>

¹ Voir le lien vers la présentation dans « Pour aller plus loin ».